PROJET ASSOCIATIF
2022-2026
APEI A.U.B.E

apei A.U.B.E.

“ L'épanouissement de la personne en situation de handicap au centre de notre engagement ”

SOMMAIRE

Édito de la Présidente 3
L'APEI A.U.B.E. 5
Le conseil d'administration - Les commissions 7
Le siège 8
Les valeurs et les principes clés de référence de notre organisation 9
Les orientations stratégiques pour 2022 – 2026 12
Modalités de déclinaison du projet 17
Modalités d'élaboration du projet 20
Modalités de mise en œuvre 21
Les établissements et services 22

ÉDITO

Marylin BONNOT
Présidente APEI A.U.B.E.

Ce projet associatif est le fruit d'une réflexion collective qui a mobilisé durant plus d'une année les publics accompagnés, leur famille, les salariés. Ceci, sous la houlette d'un comité de pilotage composé d'administrateurs et de directeurs. Que tous soient ici remerciés pour leur mobilisation.

Ce projet fixe un cap ambitieux pour les cinq prochaines années qui devient, pour l'ensemble des acteurs de notre association, notre feuille de route.

Il a été conçu en prenant en compte les évolutions des politiques publiques et tous les textes afférents, la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, mais surtout, à partir des attentes des personnes vivant avec un handicap.

Il est établi à partir d'un socle de valeurs clés partagées, qui conforte notre volonté de rester une association militante soucieuse de répondre aux désirs des personnes que nous accompagnons pour leur permettre d'être des citoyens à part entière.

Soyons ensemble, des acteurs du changement

Il nous invite à promouvoir de nouvelles prestations d'accompagnement soit par la transformation des structures et services existants, soit par la création de nouveaux dispositifs pour promouvoir l'émancipation des personnes, quel que soit leur niveau de difficulté.

Il valorise le fait qu'au-delà du pilotage de notre existant, nous devons tout mettre en œuvre pour développer une souplesse voire une agilité facilitant l'adaptation de nos organisations pour permettre la réalisation de leurs projets.

Car, telle est bien là notre mission régalienne. Il traduit notre volonté d'amplifier toutes les coopérations et partenariats utiles pour faciliter la réalisation d'actions nouvelles innovantes qui se complètent.

Ce projet est un outil de pilotage pragmatique qui nous permettra au travers des rapports d'activités et de nos assemblées générales de donner de la lisibilité sur ce que nous avons réalisé ensemble chaque année. Il devient aussi le cadre de référence pour l'actualisation de tous les projets d'établissement.

Toutes nos actions futures seront appréhendées dans le cadre d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Nous sommes en effet un acteur socio-économique important sur notre territoire disposant de financements publics. Cela nous confère une responsabilité importante qui peut par ailleurs être un levier de mobilisation citoyenne de nos personnes accompagnées et salariés.

Alors que notre association a fêté ses 60 ans, ce projet traduit la maturité acquise de notre organisation et le fait que son militantisme ne fléchit pas.

Soyons ensemble, des acteurs du changement. Ensemble, nous pouvons réaliser de grandes ambitions. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour que nos grandes ambitions partagées deviennent réalité.

L'**APEI** A.U.B.E.

Accompagnement **U**tile au **B**ien-**Ê**tre

L'APEI A.U.B.E. est une **Association de Parents d'Enfants Inadaptés et de Personnes Handicapées.**

Elle est située dans l'Aube et la Haute-Marne.

Elle a été fondée conformément aux dispositions de la loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et déclarée en préfecture en 1962.

L'APEI A.U.B.E. porte des valeurs qui placent l'**épanouissement** de la personne en situation de handicap au centre de son engagement.

Elle s'attache à défendre les intérêts de toutes les familles comportant des personnes en situation de handicap et à leur apporter un appui moral et matériel à la mesure de leurs difficultés.

Elle gère tous les établissements et services indispensables à l'épanouissement de ses personnes accompagnées, par l'éducation, la formation, l'exercice d'une activité professionnelle, l'hébergement, l'organisation de leurs loisirs ainsi que la prise en charge des soins médicaux.

Elle est une force de réflexion, et de proposition sur l'évolution des besoins spécifiques au handicap intellectuel.

Pour ce faire, elle intervient et travaille avec les élus, les pouvoirs publics et les financeurs.

CHIFFRES CLÉS 2022

29
établissements et services
sur l'Aube et la Haute-Marne

Près de
600 enfants
en secteur éducatif

Plus de
560 travailleurs
handicapés accompagnés en ESAT et EA

Plus de
130 personnes suivies
par des services adultes

370 personnes
accueillies en foyer

Soit plus de
1 600 personnes
accompagnées au total

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

L'APEI A.U.B.E. est gérée par un conseil d'administration constitué de 21 personnes (parents d'enfants en situation de handicaps mentaux et membres amis) dont 2 personnes accompagnées auxquelles les statuts de l'Association attribuent 2 sièges.

LES **COMMISSIONS**

- La commission finances patrimoine
- La commission gouvernance
- La commission vie associative
- La commission santé

Au nombre de 4, ces commissions composées de professionnels et d'administrateurs, reçoivent de la part de la Présidente de l'association une feuille de route annuelle.

Elles sont garantes des orientations et des actions décidées en Assemblée Générale, de l'adéquation entre le projet politique et la réalisation technique.

LE SIÈGE

La Direction Générale
- Directeur Général
- Responsable du Pôle Tremplin
- Responsable Commission d'Admission Associative

La Direction de la Transformation de l'Offre et des Parcours
- Directrice de la Transformation de l'Offre et des Parcours
- Directrice Adjointe des Services Mutualisés : SASHA, PCO, PCPE, EPDA
- Directrice Adjointe PCM
- Référente du Service Vacances / Loisirs
- Assistantes Sociales

La Direction Technique et de l'Entretien du Patrimoine
- Directeur Technique et de l'Entretien du Patrimoine
- Personnels du Plateau Technique
- Personnels Techniques des Etablissements et Services

La Direction des Ressources Humaines et des affaires sociales
- Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Sociales
- Responsable en charge de la Réglementation et de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail
- Responsable Supervision Opérationnelle des Ressources
- Responsable des formations
- Infirmière déléguée à la santé au travail

La Direction des Affaires Financières et du Contrôle des Engagements
- Directrice des Affaires Financières et du Contrôle des Engagements
- Coordonnateurs du Pôle Comptabilité-Finances
- Techniciens Comptabilité
- Personnes chargées de la facturation
- Assistant du contrôle de gestion finances et Paye
- Coordonnateur du Pôle Paye
- Techniciens Paye

Le Service Qualité et Communication
- Responsable du service Qualité et Communication DPO
- Chargée de Communication

Le Service Système d'Information Numérique
- Responsable du service Système d'Information Numérique
- Techniciens Informatiques

Le Service Administratif
- Responsable du Service Administratif
- Agents Administratifs

LES VALEURS ET LES PRINCIPES CLÉS DE RÉFÉRENCE DE NOTRE ORGANISATION

Le cadre éthique est fondamental pour la réalisation des missions de l'association. Nous avons pris le parti de limiter le nombre de valeurs clés afin de nous assurer qu'elles se déclinent au mieux dans tous les domaines d'activités.

✱ LE RESPECT DE LA PERSONNE ET DES DIFFÉRENCES

Citoyenne à part entière avec ses singularités et différences, la personne vivant avec un handicap dispose des mêmes droits que chacun. Ses envies, ses besoins nécessitent d'être entendus avec le déploiement de réponses adaptées. L'inclusion suppose un effort de la société et l'application de ses droits doit être au cœur de nos actions.

✱ LA SOLIDARITÉ

L'APEI A.U.B.E. est un lieu d'accueil, d'écoute, d'aide et d'accompagnement favorisant l'émancipation pour tous. Alliant bienveillance, compétence et humanité, elle porte une attention particulière à tous ceux qui n'ont pas trouvé de solution adaptée à leur situation.

Cette solidarité s'exprime entre tous les acteurs associatifs : personnes accompagnées, bénévoles, familles et professionnels.

✱ LA COMPÉTENCE, LA RIGUEUR ET LE PROFESSIONNALISME

Le cadre normatif et éthique est fondamental pour la réalisation des missions de l'association et des établissements qu'elle gère. C'est une condition nécessaire, mais non suffisante. Leur mise en œuvre efficiente implique également des qualités qui ne sont pas morales en elles-mêmes, mais sans lesquelles les bonnes intentions ne peuvent se traduire en actes.

Ces conditions sont :

- la compétence des professionnels, leur capacité à comprendre les besoins des personnes accompagnées et leurs connaissances techniques, qui leur permettent d'y répondre de façon pertinente ;
- leur professionnalisme : leur posture à la fois empathique et de juste distance, de façon à prendre des décisions éclairées, partagées collectivement et indépendantes des affects individuels ;
- leur rigueur : la mise en œuvre de processus et de procédures qui garantissent un niveau de qualité maximal et une égalité de traitement pour toutes les personnes accompagnées.

✱ L'ENGAGEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur la compétence des professionnels et sur la qualité de l'organisation, mais aussi essentiellement sur l'engagement de ces derniers pour l'accompagnement des personnes vulnérables.

Cet engagement relève de la culture collective de l'association, qui est depuis toujours engagée dans la promotion du handicap. Cet engagement est également celui de chacun, dans son rôle et dans ses missions. Il se traduit par un haut niveau d'investissement dans les gestes de l'accompagnement au quotidien, qu'ils soient directs (en lien avec les personnes) ou indirects (pour les fonctions support) et par une volonté constante de bien faire et de mieux faire pour favoriser l'émancipation et l'inclusion des personnes accompagnées.

Au-delà des valeurs, l'éthique de l'association implique la déclinaison de quelques principes clés :

- **Principe de proximité et d'écoute** : l'APEI A.U.B.E. est une association de parents et amis de personnes en situation de handicap. Elle est présente sur deux départements et son organisation offre des prestations de proximité.
- **Principe de transparence et de responsabilité** : l'APEI A.U.B.E. dit ce qu'elle fait, fait ce qu'elle dit, évalue, et rend compte de ce qu'elle fait. L'association est soucieuse de la bonne utilisation des fonds publics et développe une démarche combinant efficience et efficacité.
- **Principe de tolérance et de neutralité** : l'APEI A.U.B.E. est une association laïque. Tout en rappelant l'attachement de l'association au principe fondamental du respect des convictions tant politiques, philosophiques que religieuses de chacun, le présent projet associatif affirme le principe de neutralité au sein de l'association tant pour les personnes accompagnées, leur famille que pour les professionnels qui y travaillent.

  La prise en compte des manifestations des libertés de conscience et de religion par chacun suppose de trouver un équilibre entre ces libertés et les nécessités liées au bon fonctionnement de l'association et plus particulièrement la protection de la liberté de conscience de chacun.
- **Principe de confiance mutuelle**, entre les familles et les équipes de professionnels. Pour cela, l'APEI A.U.B.E. s'appuie sur les compétences, les expériences des parents, l'actualisation de la technicité des professionnels, la mise en place d'évaluations et de contrôles continus.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
pour 2022 – 2026

1. **ENTENDRE** les attentes et les désirs des personnes accompagnées et favoriser leur émancipation.
   Faire confiance en leur choix et renforcer leur pouvoir d'agir

2. **ANTICIPER** les différentes étapes de vie pour éviter les ruptures et fluidifier les parcours

3. **DIVERSIFIER** nos offres d'accompagnement pour davantage personnaliser nos réponses pour tous

4. **ACCROÎTRE** l'inclusion et la citoyenneté, transformer notre offre

5. **SOUTENIR** les familles et les proches

6. **RENDRE** l'APEI A.U.B.E. attractive dans un secteur en grande mutation

ENTENDRE

les attentes et les désirs des personnes accompagnées et favoriser leur émancipation. Faire confiance en leurs choix et renforcer leur pouvoir d'agir

1. Développer une culture d'accompagnement fondée sur les potentialités et non les déficiences
2. Oser prendre des risques par des mises en situation « sécurisées »
3. Passer d'une culture du projet personnalisé au projet autodéterminé
4. Renforcer leur accès aux droits et à la citoyenneté (information [FALC*], accès aux soins, vie affective et sexuelle épanouie, actions d'utilités sociales illustrant et valorisant les potentiels d'actions des personnes accompagnées…)

ANTICIPER

les différentes étapes de vie pour éviter les ruptures et fluidifier les parcours

1. Mettre en place une commission d'admission en vue d'un accompagnement adapté permettant une appréciation fine et actualisée des attentes et besoins des publics (observatoire social)
2. Adapter les accompagnements à l'évolution des besoins des personnes
3. Développer des alternatives d'habitat pour préserver les fratries et leur propre équilibre de vie familiale
4. Développer des plateformes ressources par la mutualisation de compétences pour harmoniser les offres d'accompagnements

*FALC : Facile A Lire et à Comprendre

DIVERSIFIER

nos offres d'accompagnement pour davantage personnaliser nos réponses pour tous

1. Prendre en compte les rythmes de vie des personnes accueillies en adaptant leur temps d'accompagnement
2. Prendre en compte les rythmes de vie et la fatigabilité des travailleurs en situation de handicap en adaptant leur temps de travail
3. Accompagner à la santé et dans le parcours de soin de la personne accueillie
4. Optimiser et diversifier les séjours adaptés
5. Assouplir les fonctionnements du collectif pour permettre une plus forte individualisation des projets. Exemple : dédier des espaces « SAS » d'apprentissage de l'autonomie. Renforcer l'accompagnement social dans le cadre de vie des personnes
6. Accroître notre capacité à accueillir les situations complexes. Créer les conditions appropriées pour permettre l'appréhension de ces situations et être une force de proposition sur le territoire
7. Créer une équipe mobile pour faciliter la réalisation des parcours : soutien, inclusion scolaire, intervention au domicile pour soulager les familles, accueil et intervention en EHPAD** avec soutien médico-social…

ACCROÎTRE

l'inclusion et la citoyenneté, transformer notre offre

1. Contribuer au renforcement de l'inclusion scolaire et partager nos savoir-faire ainsi que l'apprentissage des jeunes
2. Développer une politique Ressources Humaines des salariés vivant avec un handicap pour faciliter la réalisation de leur projet professionnel
3. Déployer des ateliers ESAT au sein des entreprises et renforcer les coopérations avec le milieu ordinaire
4. Développer des plateformes, des services d'insertion professionnelle
5. Développer des accompagnements de type Assistant Projet et Parcours de Vie (APPV) afin de permettre la réalisation de projets alternatifs partant de la demande des familles et de leur enfant

**EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personne Agées Dépendantes

SOUTENIR
les familles et les proches

1. Créer et amplifier les espaces d'écoute et de rencontres des familles pour faciliter le partage des pratiques et le développement de la pair-aidance (groupes de paroles, réunions à thèmes…)
2. Développer des solutions variées de répit : accueil temporaire, gestion de file active, structure de répit, relayage à domicile, séjours vacances

RENDRE
l'APEI A.U.B.E. attractive dans un secteur en grande mutation

1. Promouvoir une démarche d'innovations et d'expérimentations au sein de l'Association renforçant notre «ingénierie» de construction et pilotage de projets et de valorisation des actions des professionnels
2. Définir un programme pluriannuel de transformation de notre patrimoine et de modernisation numérique, domotique
3. Développer une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)
4. Développer une politique Ressources Humaines ambitieuse :
   - Développer notre politique de qualité de vie et des conditions de travail
   - Faciliter les parcours professionnels par le développement d'une politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
   - Lancer une politique pluriannuelle de formation volontariste facilitatrice de la transformation des accompagnements
5. Développer notre communication pour mieux partager nos projets et nos réussites

MODALITÉS
DE DÉCLINAISON DU PROJET

✱ UNE COMMUNICATION ADAPTÉE POUR TOUS

Afin de décliner au mieux ce projet ambitieux, une communication forte sera développée auprès des membres du conseil d'administration et adhérents lors de l'assemblée générale. À partir de la validation du projet par cette dernière, une présentation spécifique sera initiée par la direction générale en binôme avec chaque administrateur délégué auprès des :

- Directeurs(trices), directeurs(trices) adjoints(tes) et chefs(fes) de service
- Collaborateurs(trices) de tous les services et établissements
- Des personnes accompagnées et de leur famille avec des supports de compréhension adaptés
- Des partenaires

Il est important de créer les espaces d'échanges pour permettre une bonne appropriation des orientations et des plans d'action établis. Ce temps personnalisé permettra de partager les valeurs socles et l'état d'esprit qui a présidé aux options retenues dans ce projet.

✱ UN COMITÉ EXÉCUTIF CHARGÉ DE LA BONNE DÉCLINAISON DU PROJET

Cette instance composée de représentants du conseil d'administration et du comité de direction aura la responsabilité de finaliser les fiches actions et indicateurs d'évaluation pour les objectifs clés escomptés. Un rapport d'activité consolidé permettra tous les ans de rendre compte aux adhérents de l'avancée de la mise en œuvre du projet. Ce dernier, véritable outil de pilotage et conduite du changement, devient le référentiel commun qui contribue à la bonne harmonie et dynamique de l'association. Les indicateurs établis permettront de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et faciliteront les ajustements utiles. En outre au bout de 4 ans, la démarche d'actualisation du projet pour les 5 prochaines années sera initiée.

Les réflexions menées ont pointé la nécessité de revoir certains termes pour moins stigmatiser les personnes accompagnées et renforcer « la vie comme tout le monde ». À titre d'exemple, évoquer le foyer comme lieu de vie n'est pas très illustratif de son chez-soi. Toute personne accompagnée peut vivre en résidence qu'elle soit sous forme d'habitat partagé ou individuel.

✱ UNE DYNAMIQUE DE FORMATION VOLONTARISTE POUR CHANGER DE MODÈLE

Il est convenu de développer un programme pluriannuel de formations auprès de tous les cadres et des salariés pour permettre une bonne appropriation des grands enjeux et évolutions des politiques publiques et les déclinaisons opératoires à promouvoir dans les pratiques quotidiennes.

Mettre en place une démarche généralisée de projet autodéterminé (orientation 1) suppose une maîtrise à tous les niveaux de ce que recouvre le concept d'autodétermination. Cela concerne tous les professionnels, mais aussi les familles. Révéler les potentialités, favoriser l'émancipation de chacun suppose aussi d'appréhender la notion de risques partagés.

✱ DES MOMENTS FORTS RENFORÇANT L'APPARTENANCE ET L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Afin de promouvoir une dynamique d'organisation apprenante, une journée annuelle de type « séminaire APEI A.U.B.E. » sera organisée. Des intervenants extérieurs, mais aussi inter-établissements expérimentant des prestations innovantes, seront conviés pour partager les bonnes pratiques.

Ce temps fort permettra aussi de favoriser une meilleure connaissance des activités des différents services et établissements de l'association et des temps de partage entre les équipes.

Ce moment sera aussi l'occasion de réaliser un arrêt sur image de l'état d'avancée de la réalisation du projet associatif et sa bonne déclinaison dans l'actualisation des projets d'établissements.

Ces temps forts seront de nature à renforcer l'identité et l'appartenance de l'APEI A.U.B.E. et permettront une meilleure utilisation des potentialités internes avec davantage de transversalités.

« Tous ensemble, donnons-nous les moyens de nos ambitions pour qu'elles deviennent réalité... »

MODALITÉS D'ÉLABORATION, DU PROJET

Le projet associatif de l'APEI A.U.B.E. a été élaboré selon une démarche participative.

Un comité de pilotage composé d'administrateurs et de professionnels a été constitué et a permis une co-construction de ce projet qui sera notre fil rouge pour les 5 années à venir. Les axes de travail retenus ont été les suivants : l'autodétermination, le vieillissement, le répit, la citoyenneté et la qualité de vie au travail. Les attentes des personnes accompagnées, de leur famille et des professionnels ont été recueillies par le biais de questionnaires.

Nous avons recensé :

261 **retours de personnes accompagnées** (certains en groupe de parole)

35 **retours de familles**

40 **retours de salariés**

Un comité d'étude des questionnaires s'est réuni afin de faire émerger les besoins des répondants. Ces besoins ont été le point de départ de la construction des orientations pour les 5 années à venir. Une synthèse des orientations et des actions qui en découlent a été diffusée à l'ensemble des salariés et des administrateurs, avec pour objectif de définir une priorisation des éléments de manière concertée.

10 administrateurs et 100 salariés
se sont prêtés au jeu de cette enquête.

Ce projet a été présenté au Conseil d'Administration du 11 mai 2022 pour validation. Sa présentation officielle a eu lieu lors de l'assemblée générale du 10 juin 2022.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de ce projet repose sur la responsabilité de l'ensemble des acteurs de l'APEI A.U.B.E. : membres du conseil d'administration, gouvernance, directions d'établissements et services, salariés, personnes accompagnées et leur famille, partenaires.

Le comité exécutif (COMEX) constitué de la présidente, des vice-présidents, du directeur général, de la directrice de la transformation de l'offre, de la directrice des affaires financières, du directeur des ressources humaines et de l'attachée de direction sera chargé du suivi de la mise en œuvre des actions du projet associatif.

Une évaluation sera effectuée à mi-parcours et présentée au plus tard à l'assemblée générale de 2025.

LES **ÉTABLISSEMENTS** ET SERVICES

1 APEI A.U.B.E. Siège social
29 bis, av. des Martyrs de la Résistance
10000 Troyes
Tél. **03 25 70 44 00**
www.apei-aube.com

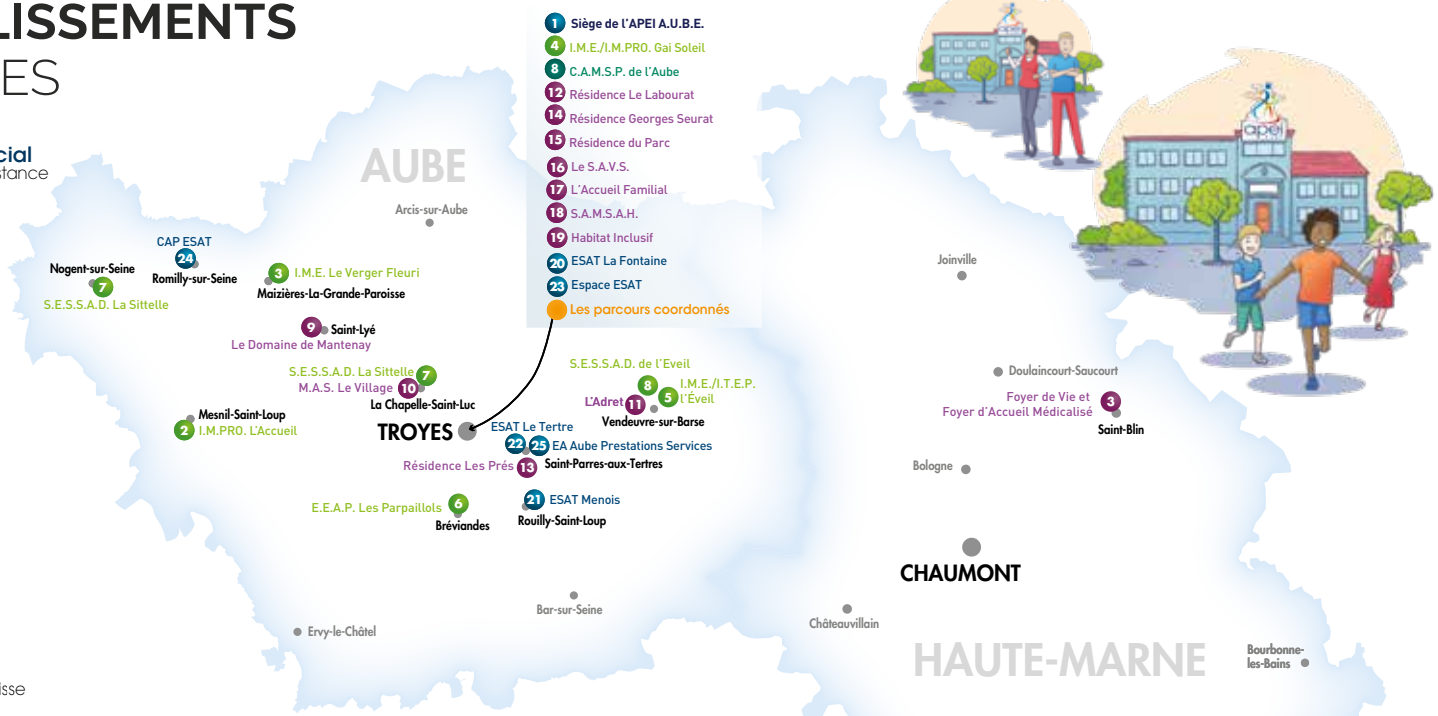

AUBE

LES ENFANTS

2 I.M.PRO L'Accueil
8, rue des Fossés
10190 Mesnil-Saint-Loup
Tél. **03 25 40 42 64**
accueil@apei-aube.com

3 I.M.E. Le Verger Fleuri
21, rue A. Flaubert
10510 Maizières-La-Grande-Paroisse
Tél. **03 25 24 72 26**
vergerfleuri@apei-aube.com

4 I.M.E. / I.M.PRO Gai Soleil
25, av. des Martyrs de la Résistance
10000 Troyes
Tél. **03 25 70 44 55**
gaisoleil@apei-aube.com

5 I.M.E. / I.T.E.P. L'Éveil
40, Grande Rue
10140 Vendeuvre-sur-Barse
Tél. **03 25 41 30 42**
eveil@apei-aube.com
S.E.S.S.A.D de l'Éveil
6 rue Promenade du Parc
Tél S.E.S.S.A.D. **03 25 70 49 89**

6 E.E.A.P. Les Parpaillols
9, rue de Hautefeuille
10450 Bréviandes
Tél. **03 25 71 53 30**
parpaillols@apei-aube.com

7 S.E.S.S.A.D. La Sittelle
18 bis, rue René-Mouchotte
10600 La-Chapelle-Saint-Luc
Tél. **03 25 76 00 37**
sessad@apei-aube.com

8 C.A.M.S.P. de l'Aube
28 rue Coulommière
10000 Troyes
Tél. **03 25 76 16 16**
camsp@apei-aube.com

LES ADULTES

9 Foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé le Domaine de Mantenay
1, rue de la Libération
10180 Saint-Lyé
Tél. **03 25 76 60 57**
mantenay@apei-aube.com

10 M.A.S. Le Village
36, rue Raymond-Chasseigne
10600 La-Chapelle-Saint-Luc
Tél. **03 25 76 93 33**
masvillage@apei-aube.com

11 Foyer d'acceuil médicalisé L'Adret
30, rue Annie et Pierre Micaux
10140 Vendeuvre-sur-Barse
Tél. **03 25 43 87 90**
adret@apei-aube.com

12 Résidence Le Labourat
29, av. des Martyrs de la Résistance
10000 Troyes
Tél. **03 25 70 44 30**
labourat@apei-aube.com

13 Résidence Les Prés
1, rue des Prairies
10410 Saint-Parres-Aux-Tertres
Tél. **03 25 80 24 30**
lespres@apei-aube.com

14 Résidence Georges Seurat
20-22-24, rue Georges Seurat
10000 Troyes
Tél. **03 25 49 56 29**
seurat@apei-aube.com

15 Résidence du Parc
Rue Pierre Gerdy 10000 Troyes
Tél. **03 25 70 44 30**
leparc@apei-aube.com

16 Le S.A.V.S.
27 bis, av. des Martyrs de la Résistance
10000 Troyes
Tél. **03 25 76 87 33**
savs@apei-aube.com

17 L'Accueil Familial
27 bis, av. des Martyrs de la Résistance
10000 Troyes
Tél. **03 25 80 92 16**
accueilfamillial@apei-aube.com

18 S.A.M.S.A.H.
27 bis av. des Martyrs de la résistance
10000 Troyes
Tél. **03 25 76 87 33**
samsah@apei-aube.coom

19 Habitat Inclusif
27 bis, av. des Martyrs de la Résistance
10000 Troyes
Tél. **03 25 76 87 33**
habitat-inclusif@apei-aube.com

HAUTE-MARNE

1 Annexe Associative
26, rue des Chenevières
52500 Bize
Tél. **03 25 84 80 48**

LES ADULTES

2 Foyer de vie Suzanne Sarazin
19, rue des Chenevières
52500 Bize
Tél. **03 25 84 80 48**
foyersarazin@apei-aube.com

3 Foyer de Vie et Foyer d'Accueil Médicalisé de Saint-Blin
33, rue Humberville
52700 Saint-Blin
Tél. **03 25 02 13 70**
foyerstblin@apei-aube.com

4 Etablissement d'Accueil Médicalisé de Langres
202 Les Mimosas,
52 200 Langres
03 25 02 13 70
foyerstblin@apei-aube.com

L'AIDE PAR LE TRAVAIL

20 ESAT La Fontaine
Rue Pierre-Gerdy
10000 Troyes
Tél. **03 25 70 44 50**
esat-lafontaine@apei-aube.com

21 ESAT Menois
1 Route de Baires,
10800 Rouilly-Saint-Loup
Tél. **03 25 76 27 00**
esat-menois@apei-aube.com

22 ESAT Le Tertre
4, rue des Mésanges
10410 Saint-Parres-Aux-Tertres
Tél. **03 25 72 55 70**
esat-letertre@apei-aube.com

23 Espace ESAT
27, av. des Martyrs de la Résistance
10000 Troyes
Tél. **03 25 70 44 44**
espace-esat@apei-aube.com

24 CAP ESAT
Parc d'Activité AEROMIA
7, rue André Malraux
10100 Romilly-sur-Seine
Tél. **03 25 23 49 16**
cap-esat@apei-aube.com

25 EA Aube Prestations Services
4, rue des Mésanges
10410 Saint-Parres-Aux-Tertres
Tél. **03 25 72 55 30**
aps@apei-aube.com

LES PARCOURS COORDONNÉS

1 SASHA
29ter Avenue des Martyrs de la Résistance,
10 000 Troyes
Tél. **07 60 48 61 47 - 07 58 78 66 37 - 07 85 16 21 21**
sasha@apei-aube.com

2 PCPE
29ter Avenue des Martyrs de la Résistance,
10 000 Troyes
Tél. **07 58 78 66 37 - 07 85 16 21 21**
pcpe@apei-aube.com

3 PCO
29ter Avenue des Martyrs de la Résistance,
10 000 Troyes
Tél. **06 59 33 61 06**
pco@apei-aube.com

4 EPDA
29ter Avenue des Martyrs de la Résistance,
10 000 Troyes
Tél. **06 59 33 61 06**
epda@apei-aube.com

apei
A.U.B.E.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

APEI A.U.B.E. - 29 bis, av. des Martyrs de la Résistance 10000 TROYES
Tél. **03 25 70 44 00** - **www.apei-aube.com**

Grana Communication - crédits photos : Abobe Stock, APEI A.U.B.E.